

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, François Monière, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis et Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale adjointe Lyz Beaulieu, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent ainsi que 20 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 10 septembre 2019, débutant à 20 heures.

243-09-2019 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que les
points 7.6, 10.8 et 12.2 soient retirés de l'ordre du jour.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

244-09-2019 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que les
procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juillet et 6 août 2019, soit adopté tel
que présenté.

ADOPTÉE.

245-09-2019 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2019 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 50 697,44 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8350, 8362, 8380, 8382, 8387, 8392, et 8406 pour un montant de 3 980,43 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 22114-6802K, 2311-6LIMO, 231110-6N4HC, 23110-6N4HC, 23110-6NUQQ, 25310-67RFB, 23110-6RABW, 21916-6N4NB, 24211-6SIBQ, 23111-6FDG, 22008-6PPJW, 24211-6UUKC ET 23816-12242 pour un montant de 19 249.34 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 31 août 2019 pour un montant de 86 279,44 \$;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire informe les citoyens présents sur différents dossiers.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivant ont déposés au conseil municipal par la directrice générale adjointe, Lyz Beaulieu à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 25310-65JCC, 23811-63242, 23110-6INB1, 22815-6SAT, 24211-6NQAL, 24817-67QD2, 22010-6CAC1, 25310-68LC9, 21916-6RUDDO, 23111-6AI9W, 22010-69IX et les numéros de chèques 8347, 8348, 8349, 8403, 8404, 8405, 8408 au montant de 10 138,47 \$;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

246-09-2019

ALBATROS – DEMANDE DE DON 2020

Proposé par François Monière

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité d'accorder un don de 200 \$ à l'organisme Albatros qui accompagne gratuitement les personnes atteintes de conditions ou de maladies qui posent une menace potentielle à la vie ainsi que les personnes en fin de vie et leurs familles sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 19000 996 «*Subvention OSBL*».

ADOPTÉE.

247-09-2019

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE – SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS ET DES MRC À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 M\$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE les projets miniers peuvent avoir des impacts considérables sur les milieux de vie des municipalités et Villes;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle juge que les municipalités et Villes, ainsi que le milieu devraient pouvoir se concerter et donner leur avis sur ces projets qui peuvent avoir un impact considérable sur les milieux de vie des citoyens touchés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans ses démarches visant à faire valoir que les municipalités et Villes devraient avoir le pouvoir de choisir d'appliquer un règlement de zonage qui exclut les projets d'exploitation minière.

ADOPTÉE.

248-09-2019

CENTRAIDE – DÉJEUNER DU MAIRE 2019

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le déjeuner du maire, dans le cadre de la campagne de financement de Centraide et d'un organisme local, ait lieu le 20 octobre 2019 de 8H00 à 13H00 au Centre des Loisirs.

ADOPTÉE.

249-09-2019

APPEL DE CANDIDATURE – CONTRAT D’ENTRETIEN MÉNAGER

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l’unanimité de
procéder aux appels de candidature pour le remplacement au poste de
concierge pour la municipalité.

ADOPTÉE.

250-09-2019

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – CENTRE RESSOURCE JEUNESSE N.D.L.

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l’unanimité
d’octroyer une subvention de 1 500,00 \$ au Centre Ressource Jeunesse N.D.L.
pour les activités qui ont été offerts en 2019.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 13000 494
«Cotisation».

ADOPTÉE.

ADDENDA À LA RÉOLUTION 155-06-2019

DEMANDE D’AIDE – CLUB QUADRI-LAUS - Point retiré de l’ordre du jour.

BIBLIOTHÈQUE

URBANISME

251-09-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0397

ATTENDU QU’UNE demande a été déposée en lien avec la marge de recul
arrière pour un bâtiment;

ATTENDU QUE la demande concerne un empiètement de 1.8 mètres;

ATTENDU QUE le terrain est en forte pente;

ATTENDU QUE si cette demande est acceptée, cela éviterait de construire un
gros mur de soutènement;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations
du comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l’unanimité que cette demande soit acceptée.

ADOPTÉE.

252-09-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0407

ATTENDU QUE la demande concerne la marge de recul arrière avec un
empiètement de 0.40 mètre ainsi qu’un empiètement de 0.22 mètre sur la
marge de recul latéral;

ATTENDU QU’UN permis a été émis en 1985 pour la construction d’une galerie
et d’une remise;

ATTENDU QU'EN fermant la galerie, l'immeuble construit serait considéré comme procédant à un agrandissement;

ATTENDU QUE cette galerie n'est pas isolée, ni chauffée;

ATTENDU QUE cette galerie n'est pas sur fondation, mais seulement sur pieux;

ATTENDU QU'IL y a une porte qui sépare cette galerie et le bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis que cette demande soit acceptée, conditionnellement à ce que cette galerie ne soit jamais isolée, chauffée et qu'une porte reste toujours entre ladite galerie et le bâtiment principal pour que cela ne devienne pas une pièce habitable.

ADOPTÉE.

253-09-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0431

ATTENDU QUE cette demande touche le lot no 12;

ATTENDU QUE la demande concerne la largeur d'une roulotte dite de parc;

ATTENDU QUE le règlement 08-07-2000 stipule qu'une roulotte de parc doit avoir une largeur maximale de 3.5 mètres;

ATTENDU QUE la demande concerne une roulotte dite de parc de 3.66 mètres soit 0.16 mètre plus large qu'énoncé au règlement 08-07-2000, art. 5.4.1.5.1;

ATTENDU QU'après vérification avec différents manufacturiers, il est rare d'avoir des roulottes dite de parc de moins de 3.66 mètres;

ATTENDU QUE si cette demande est acceptée, elle aura pour conséquence de réduire la marge de recul avant à 3.36 mètres;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis que cette demande soit acceptée;

ADOPTÉE.

254-09-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0432

ATTENDU QUE cette demande touche le lot no 13;

ATTENDU QUE la demande concerne la largeur d'une roulotte dite de parc;

ATTENDU QUE le règlement 08-07-2000 stipule qu'une roulotte de parc doit avoir une largeur maximale de 3.5 mètres;

ATTENDU QUE la demande concerne une roulotte dite de parc de 3.66 mètres soit 0.16 mètre plus large qu'énoncé au règlement 08-07-2000 art. 5.4.1.5.1;

ATTENDU QU'après vérification avec différents manufacturiers, il est rare d'avoir des roulottes dite de parc de moins de 3.66 mètres;

ATTENDU QUE si cette demande est acceptée, elle aura pour conséquence de réduire la marge de recul avant à 4.78 mètres;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre et par Sylvie St-Louis que cette demande soit acceptée;

ADOPTÉE.

255-09-2019 - PLAN DE CADASTRE - NADEAU FOURNIER, ARPELITEUR GÉOMÈTRE, MINUTE 9401

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le plan de cadastre de Christian Nadeau, arpenteur géomètre, minute 9401 du secteur du chemin des Tournesol et chemin de la Luzerne soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

256-09-2019

PLAN PROJET DE LOTISSEMENT DE FRANÇOIS GAUTHIER, ARPELITEUR GÉOMÈTRE

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que le plan projet de lotissement de François Gauthier, arpenteur géomètre, minute 8894 du secteur Val-Ombreuse soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

257-09-2019

PLAN PROJET DE FRÉDÉRIK VINCENT, ARPELITEUR GÉOMÈTRE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le plan projet de lotissement de Frédéric Vincent, arpenteur géomètre, minute 279 du secteur du Lac Forgeron soit accepté tel que présenté.

Attendu qu'il y a déjà eu une problématique lors d'une vente dans ce secteur au niveau de la superficie construisible, le propriétaire qui a déjà été avisé devra veiller à ce que les terrains vendus seront conforme aux normes et règlements en vigueur

ADOPTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

258-09-2019

DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR LE CHEMIN DES CÈDRES

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la limite de vitesse soit réduite à 50 km sur le chemin des Cèdres dans la zone urbaine

ADOPTÉE.

259-09-2019

DYNAMITAGE CHEMINS ST-AMOUR ET SERPENT

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de dynamitage des chemins St-Amour et Serpent à la firme «Dynamitage Outaouais» pour la somme de 6700 \$. La durée des travaux serait d'environ 2 jours

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 32000 459 «*Service technique voirie été*».

ADOPTÉE.

260-09-2019 **VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2004**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité
d'accepter la proposition d'achat de Monsieur Jacques Hudon au montant de 4000 \$. Une autre soumission avec été déposée par «Freightliner Mont-Laurier» au montant de 3500 \$.

ADOPTÉE.

261-09-2019 **EMBAUCHE DE SAISONNIER HIVERNAL**

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de
permettre au Directeur de la Voirie, Monsieur Mario St-Louis de procéder à l'embauche de saisonnier pour la période hivernale aussitôt que les besoins du service se feront sentir.

ADOPTÉE.

262-09-2019 **APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHAUFFEUR OPÉRATEUR SUR APPEL**

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité de
procéder à un appel de candidature pour le poste de chauffeur opérateur sur appel.

ADOPTÉE.

263-09-2019 **FORMATION – DÉNEIGEMENT, TRAVAILLER DE FAÇON SÉCURITAIRE**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'inscrire M. Jean-Pierre St-Louis pour une formation proposée par l'APSAM qui se tiendra à la Municipalité de Lac-des-Écorces le 23 octobre prochain aux coût de 119,36 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 32000 454 «*Formation voirie*».

ADOPTÉE.

264-09-2019 **MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE LA TECQ 2014-2018**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que :

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018; la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE.

CLÔTURE DE L’AFFICHAGE À L’INTERNE – POSTE SAISONNIER RÉGULIER

Point reporté au mois octobre.

265-09-2019

PUBLICATION D’APPEL D’OFFRES SUR SEAO POUR UN CHARGEUR SUR ROUES ET CRÉDIT-BAIL 5 ANS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de procéder à la publication d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offre gouvernemental pour l'acquisition d'un chargeur sur roues par un crédit-bail 5 ans.

ADOPTÉE.

INCENDIE

266-09-2019

FORMATION INCENDIE – ICARIUM #5

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité d'accepter que le Directeur en incendie M. Robert Vincent participe à la Formation Icarium #5 qui se tiendra à Cantley le 15 novembre prochain.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 22000 454 «*Formation pompier*».

ADOPTÉE.

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de
procéder à la nomination de 4 nouveaux pompiers qui ont passé avec succès les
examens Pompier 1.

Monsieur le maire, Stéphane Roy félicite les quatre pompiers soit :

- Félix Sarazin matricule 944
- Abel Fleury..... matricule 962
- Jacquelin Cyr..... matricule 965
- Cédérique Larocque matricule 967

ADOPTÉE.

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR
SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

ATTENDU QU'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

ATTENDU QUE la CNESST a produit *le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies*, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

ATTENDU QUE les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

ATTENDU QUE l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et Villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Schryer, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE.

LOISIRS ET CULTURE

269-09-2019

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'accorder un montant de 2000 \$ pour procéder à l'activité Halloween soit :

- Décorations – parcours hanté
- Bonbons
- Activités pour ados en soirée

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 70120 452 «*Loisir d'animation*».

ADOPTÉE.

CRÉATION DE POSTE – JOURNALIER SPÉCIALISÉ AU SERVICE DES LOISIRS

Point reporté au mois octobre.

270-09-2019

TOURISME LAURENTIDES- PUBLICITÉ

Proposé par François Monière

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de

renouveler notre participation avec Tourisme Laurentides au montant de 1 454,43 \$ (taxes incluses) pour la publicité et la promotion de sentiers de motoneige et quand aventure.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 70120 452 «*Loisir d'animation*».

ADOPTÉE.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

271-09-2019

DÉPÔT DE PROJET AU FDT

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité de

permettre à la directrice générale adjointe Lyz Beaulieu de déposer au CLD dans le cadre du Fonds de développement du Territoire (FDT) un projet structurant pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de la revitalisation du centre urbain de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, et permettre à la directrice générale adjointe de signer tous documents afférents au dossier.

ADOPTÉE.

QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions des citoyens se tient de 20 h 45 à 21 h 05.

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 21h10.

ADOPTÉE.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire